

## FICHE DE PRESENCE AU RESTAURANT SCOLAIRE DE MONTROY ANNEE 2023-2024

Je soussigné(e)
reconnais avoir pris connaissance du règlement du restaurant scolaire de Montroy et m'engage à le
respecter et décide d'y inscrire mon enfant
Mon enfant déjeunera à la cantine :
O Les jours suivants : LUNDI □ MARDI □ JEUDI □ VENDREDI□
O Occasionnellement ou suivant un planning établi qui sera donné au plus tard le 20 du mois précédent par mail à la mairie à l'adresse <u>secretariat@montroy.fr</u>
O Jamais

Cette inscription est un engagement que vous prenez vis-à-vis de la commune qui gère la restauration scolaire. Cependant, si votre situation venait à changer au cours de l'année scolaire, merci de contacter la mairie afin de remplir une nouvelle fiche. Par ailleurs, un repas peut être annulé ou ajouté, en prévenant la mairie au plus tard la veille ouvrée avant 16h00 au 05.46.55.02.98 à mairie@montroy.fr ou secretariat@montroy.fr aucun repas ne peut être déduit le jour même, y compris en cas de maladie.